



INFORMATION RÉGION DU 07 OCTOBRE 2020

Fonds solidarité famille et ARR

Un fonds solidarité familles va être mis en place par le Conseil régional afin d'apporter une aide exceptionnelle aux familles les plus durement touchées par les conséquences de la crise sanitaire.

Une somme va être versée aux établissements à charge pour eux de l'attribuer directement aux familles. Elle devra être consommée au 31 décembre car elle relève du fonctionnement. Une enquête sera ensuite adressée au Conseil régional.

Cette aide exceptionnelle pourrait être pérennisée sous la forme d'un fonds social région à partir de 2021.

Parallèlement, la Région n'a pu obtenir, malgré ses efforts, que la CAF lui adresse la liste des élèves bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire. Il ne sera donc pas possible aux établissements de s'en servir pour attribuer l'ARR, notamment aux secondes.

Un groupe de travail est prévu la semaine prochaine sur la question, Bordeaux étant la seule académie concernée par le système de l'ARR.

A&I va proposer au groupe de travail que le Conseil régional adresse un courrier aux établissements permettant l'attribution de l'aide aux premières et terminales sur la base des aides versées l'année dernière. Concernant l'aide en direction des secondes et nouveaux arrivants, le courrier autoriserait un versement sur présentation de la notification CAF attribuant l'aide à la famille.

Le Conseil régional est bien conscient du surcroît de travail que cela va générer pour les établissements et le regrette, le refus de la CAF de prolonger la convention existante n'étant toutefois pas de son fait.

Il s'agira d'une période transitoire ; la mise en place du fonds de solidarité famille devrait, pour les trimestres suivant et si nos propositions sont validées, faciliter nos missions au bénéfice des familles.